



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2017

### COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

**Présents** : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER Irène CHINOUNE, Aurélie VARRIER, Agnès BOCQUEL, Christine NAVARRO, MM Emmanuel GENIQUET, Frédéric BRU, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Éric URIDAT, Christophe MOYNE, Thierry LABRUYERE, Franck BERNARD, Daniel DELAGNEAU, Philippe MOREL

#### **Pouvoir** :

Christine ABDILLA à Philippe MOREL  
Sylvie PERMEZEL à Emmanuel GENIQUET

Absente excusée : Dominique GUINET

Emmanuel GENIQUET est désigné secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte de gestion 2016 (Commune et C C A S).
- Approbation du compte administratif 2016 (Commune et C C A S).
- Affectation du résultat de clôture 2016 (Commune et C C A S).
- Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2017.
- Vote du budget primitif 2017 (Commune et C C A S).
- Validation du choix du terrain pour l'implantation du nouveau cimetière.
- Attribution des lots du marché de travaux de la salle polyvalente.

Présentation de l'Avant-Projet Sommaire du projet Ecole.

Examen de devis.

Compte rendu de commissions et syndicats,

Questions diverses :

- Coupes de bois communales
- Responsabilité de la commune envers les agents communaux.

Informations

Le compte rendu du 31/01/2017 est approuvé.

DELIBERATIONS :

#### **I – Approbation du compte de gestion 2016**

COMMUNE :

Madame le Maire donne la parole à Emmanuel Geniquet Adjoint aux finances, pour la présentation des résultats, ainsi que pour l'exécution budgétaire 2016 qui ayant fait l'objet d'une présentation complète lors du conseil du 31/01/2017 ne sera pas reprise en détail.

Les résultats de clôture de l'année 2016 sont :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	
<b>Résultat de clôture N-1</b>	<b>28 199.37</b>	<b>279 173.46</b>	
Affectation (N-1) faite en N		92 652.63	
Recettes N	464 512.76	807 756.58	
Dépenses	219 347.11	716 046.11	
<b>Résultat N</b>	<b>245 165.65</b>	<b>91 710.47</b>	
<b>Résultat cumulé réel de clôture 001</b>	<b>273 365.02</b>	<b>278 231.30</b>	
RAR Recettes	7000.00		Reprise anticipée autorisée
RAR Dépenses	454 700.00		
<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>	<i>-174 334.98</i>	278 231.30	103 896.32
<i>Résultat corrigé des RAR</i>	<i>1068</i>		002

Après en avoir délibéré, le Compte de gestion du comptable, le compte Administratif ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2016 sont approuvés à l'unanimité.

## II – vote des taux de fiscalité directe locale pour 2017

Emmanuel Geniquet informe l'assemblée des taux actuels qui n'ont pas évolués depuis 2010. Pour le Budget Primitif de 2017 à taux constant, il n'y aurait que 48 000 € de transfert possible de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et ceci malgré une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement.

M. Geniquet propose plusieurs simulations :

- à taux constants mais avec augmentation des bases (à noter que les bases de calcul de 2017 ne sont pas encore connues) = + 1 441.00 €
- avec + 2% des taux = + 8 463.00 €
- avec + 5% des taux = + 18 761.00 €
- avec + 7% des taux = + 25 783.00 €

Le taux de + 7 % ne couvrirait que l'inflation depuis 2010.

Un débat s'instaure. Il est suggéré d'augmenter les taux plus régulièrement afin d'éviter une trop forte augmentation d'un coup.

Daniel Delagneau suggère d'arrêter de faire des travaux si les moyens ne le permettent pas plutôt que d'augmenter les impôts.

Thierry Labruyère rappelle que les travaux ont été engagés avant l'augmentation des impôts et qu'il faudra bien en assumer le coût.

Anny Sanlaville souhaite vraiment que les échanges se fassent sans procès d'intention sur les décisions prises. Elle rappelle que, déjà l'année dernière une discussion avait eu lieu et que la décision avait été différée, que l'augmentation des impôts fait partie des leviers pour soutenir nos investissements. D'ailleurs lors de la visite de l'Agence France Locale à une réunion de la commission finances, cette augmentation a été largement évoquée par le représentant de l'agence et même par M. Fillon, Trésorier. Elle est donc favorable à une augmentation du taux d'imposition, reste à placer le curseur.

Irène Chinoune et Christine Navarro suggèrent que les augmentations soient plus régulières tout au long du mandat par exemple 1% des taux par an plutôt qu'un important pourcentage d'un coup.

Thierry Labruyère rappelle la position favorable de la commission finances sur l'augmentation pour cette année : 5% pour cette année et 2% l'année prochaine.

La commission finances avait demandé une simulation à + 10 %.

Christophe Moyne préconise une augmentation de 7 % pour cette année et 1 % des taux par an pour les prochaines années.

Emmanuel Geniquet pense que 7% des taux d'un coup est un peu trop élevé. Il préconise + 5% des taux pour cette année et un engagement moral de + 1% par an jusqu'à la fin du mandat.

Didier Alban propose une augmentation régulière chaque année pour lisser l'augmentation sur les 3 prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix Pour et 1 voix Contre (Daniel Delagneau) l'augmentation du taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière pour cette année 2017.

- 12 sont POUR 5 % en 2017 et 1% par an
- 5 sont POUR 7% en 2017 et 1 % par an.

Les taux d'imposition pour 2017 seront donc de :

- 12.43 % pour la Taxe d'Habitation,
- 13.09 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 49.50 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux inchangé)

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	11.84 %	12.43 %
Taxe foncière propriétés bâties	12.47 %	13.09 %
Taxe foncière propriétés non bâties	49.50 %	49.50 %

### III – BUDGET PRIMITIF 2017

Emmanuel Geniquet présente le Budget Primitif élaboré compte tenu des besoins de financement des travaux engagés et des projets listés en commission des finances. Au moment du vote du budget, la commune ne connaît pas le montant des dotations de l'Etat.

Pour l'exercice 2017 le budget s'équilibre à :

- Pour la section de fonctionnement : 822 036.32 € compte tenu d'un virement à la section d'investissement de 48 000 €, à noter que cette somme d'autofinancement est en baisse, et un montant de dépenses imprévues de 9 686.32 €
- Pour la section d'investissement : 1 608 450.00 €, compte tenu de l'inscription en recettes d'un emprunt de 971 431.00 €. A noter que la somme inscrite en dépenses pour les travaux du restaurant scolaire soit 784 900.00 € ne couvre pas la totalité du coût de l'opération.

Un débat s'instaure.

- M. Thierry Labruyère souligne qu'il est en profond désaccord avec ce projet de budget dans la mesure où les travaux de sécurisation de la route d'Ars ne sont pas inscrits, même s'il a conscience que des arbitrages restent à faire.
- Emmanuel Geniquet rappelle que le centre du village a été sécurisé en 2008.
- Philippe Morel et Thierry Labruyère pensent que la sécurisation doit être prioritaire sur d'autres dépenses, et ne doit pas être repoussée car il y a eu 3 accidents en un mois sur la route d'Ars. Pour des coussins berlinois, 26 000 € sont nécessaires ?
- Emmanuel Geniquet fait remarquer que d'autres travaux n'ont pas été inscrits : Eclairage Public route d'Ars,
- Gilles Lemoine se demande qui fait les choix, la commission finances ou Emmanuel Geniquet.
- Emmanuel Geniquet informe qu'il ne fera plus de distributions en boîtes aux lettres, pour lui le panneau lumineux d'informations est plus que nécessaire et son achat a été repoussé plusieurs fois.
- Mme le Maire propose que le budget soit voté en l'état, de reprendre les chiffres en commission et de revenir devant l'assemblée pour d'éventuelles Décisions Modificatives.

Après délibération, le Budget primitif est approuvé par :

- 9 voix Pour, 4 Contre, et 5 Abstentions.

Emmanuel Geniquet rappelle que la commune est cautionnaire de plusieurs emprunts pour la société HBVS pour un montant de 591 850 €.

#### **IV – CCAS – Vote Compte de Gestion- Compte Administratif 2016 – Vote Budget 2017**

Les Compte de Gestion et Compte Administratif 2016 sont approuvés à l'unanimité avec un résultat négatif de 1968.41 € pour le Compte Administratif qui s'équilibreront avec les encaissements de 2017.

Après en avoir délibéré hors présence de Mme le Maire pour le Compte Administratif,

**Le Compte de Gestion ainsi que le Compte Administratif du CCAS sont approuvés à l'unanimité.**

Mme le Maire Présidente du CCAS précise que c'est un petit budget qui fonctionne principalement sur les aides aux associations caritatives, qui à leur tour peuvent aider les familles : Maison des Cèdres, Epicerie solidaire etc...

Mme le Maire informe d'ailleurs que le véhicule de la Croix Rouge de Trévoux a été récemment endommagé par le feu, une voiture stationnée à côté du véhicule ayant pris feu.

Pour 2017 le BP s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 403.34 € sans subvention de la commune au budget du CCAS. Les recettes résultantes des activités de l'équipe sont importantes. Elle remercie l'équipe pour son investissement.

**Après en avoir délibéré, le BP 2017 du CCAS est adopté à l'unanimité.**

Pour ce qui concerne les colis de fin d'année, en 2016, 38 colis ont été portés aux aînés de la commune. Ce nombre augmente d'année en année par rapport à la participation au repas de fin d'année organisé. Une discussion en équipe est à prévoir sur ce sujet.

#### **IV – VALIDATION DU CHOIX DU TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DU NOUVEAU CIMETIERE**

Emmanuel Geniquet rend compte des résultats de l'étude de sol qui a eu lieu sur la parcelle cadastrée ZA 52 sise au Grand Montferrand qui avait été choisie lors du vote du Conseil Municipal du 11 octobre 2016. L'étude hydrogéologique est disponible en Mairie pour lecture à qui le souhaite. Il en ressort une conclusion sans contre-indication à la création d'un cimetière sur ce terrain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de l'implantation du nouveau cimetière sur la parcelle ZA 52 sise au Grand Montferrand.**

Il conviendra de

- Prévenir le fermier de cette décision,
- faire borner la surface nécessaire pour cette création,
- établir un bail écrit devant notaire pour le reste de la parcelle qui sera exploitée par le fermier.

## **VI – ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE**

Didier ALBAN adjoint aux travaux informe les membres du Conseil que la consultation des entreprises a eu lieu concernant les 10 lots. Il rend compte du résultat des analyses des offres pour chacun des lots. Concernant le :

- LOT 1 – Désamiantage, une seule entreprise a répondu avec un montant supérieur à l'estimation. La consultation a donc été élargie à d'autres entreprises. Les réponses sont attendues pour vendredi 17/03/2017
- Lot 2 - Démolition – maçonnerie- V.R.D. -étanchéité – façades : 3 entreprises ont répondu avec une offre supérieure à l'estimation. Après négociation avec les 3 entreprises, l'Entreprise RUIZ de CALUIRE et CUIRE obtient la 1<sup>ER</sup> place avec la note de 20/20 pour un montant HT de 82 123.06€
- Lot 3 – Métallerie : une seule réponse de l'entreprise BROYER de REPLONGES, a fait une offre pour un montant conforme à la prévision et a obtenu la note de 19.20/20 pour un montant de 5 172.50 €
- Lot 4 – Menuiseries extérieures et intérieures bois : une seule réponse de l'entreprise MONTBARBON de CHATILLON SUR CHALARONNE a fait une offre pour un montant inférieur à la prévision et a obtenu la note de 19.20/20 pour un montant de 27 493.60 €
- Lot 5 – Isolation – Plâtrerie – Peinture : 2 offres ont été réceptionnées. L'Entreprise AIN MENUISERIE de BOURG EN BRESSE obtient la 1<sup>ER</sup> place avec la note de 18/20 pour un montant de 38 704.30 €
- Lot 6 – Plafonds suspendus : 3 plis réceptionnés. La société ISOLATION SERVICE de FRANS obtient la 1<sup>ER</sup> place avec la note de 19.20/20 pour un montant HT de 7 302.60 €
- Lot 7 – Carrelages – Faïences : 3 réponses. L'entreprise FONTAINE de JASSANS RIOTTIER a obtenu la note de 20/20 pour un montant HT de 13 533.15 €.
- Lot 8 – Parquet : 2 offres reçues. Le COMPTOIR DES REVETEMENTS à VILLEURBANNE a obtenu la note de 20/20 pour un montant HT de 13 096.00 €

- Lot 9- Chauffage -Ventilation – Plomberie sanitaire : 2 offres reçues. L'entreprise CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE de SAINT JUST a obtenu la note de 17.60/20 pour un montant de 7 808.86 €
- Lot 10 – Electricité-courants faibles : aucune réponse n'a été reçue. Une consultation supplémentaire de 6 entreprises a été lancée. 5 ont répondu. L'entreprise AREVAS de CHALAMONT a obtenu la note de 18.80/20 pour un montant de 28 972.64 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité attribue les lots de 2 à 10 aux entreprises mentionnées ci-dessus. Et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché. Pour ce qui concerne le lot 1 – Désamiantage, le lot sera attribué à l'entreprise qui aura la meilleure note globale. Les offres seront examinées lundi 27 mars.

## **VII – PRESENTATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE DU PROJET ECOLE**

Gilles Lemoine, conseiller délégué au projet fait part de l'avancement des travaux. Une réunion publique a eu lieu le 21/3/2017 à 20h, salle polyvalente. Mme le Maire avait l'espoir que ce projet rassemble plus de monde que pour le cimetière mais seulement 3 familles étaient représentées. Ce qui est très décevant.

La phase APS se termine. Le projet a été présenté après plusieurs réunions de concertation organisées avec les enseignants, les délégués des parents d'élèves, Mme Delagneau agent de restauration scolaire.

Gilles Lemoine présente les plans, 331 m2 seront créés par la construction de la structure qui sera réalisée en bois. Cette dernière version a satisfait l'ensemble de la commission.

## **VIII – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **Assemblée générale du Syndicat d'énergie (SIEA) le samedi 17 février 2017 – D. ALBAN**

Assemblée principalement orientée sur le débat d'orientation budgétaire.

La cour des comptes signale que le taux d'endettement est trop élevé, le budget 2017 ne prévoira donc pas de nouveaux emprunts. Mais le président tient à ce que le programme de développement de la fibre soit maintenu dans les mêmes délais. Pour cela, il est nécessaire de réunir 7 millions d'euros. Le SIEA peut fournir 4 millions d'euros en autofinancement ; Le président propose deux options pour réunir les 3 millions manquants :

- Soit il faut prévoir une cotisation pour les communes
- Soit un prélèvement par fiscalisation des foyers

Un débat s'est engagé sur ces hypothèses.

La création d'un syndicat mixte regroupant le conseil régional, le département et le SIEA est envisagé. Dossier en cours.

### **CCDSV : Commission transport et aménagement du territoire le 15-02-2017 D ALBAN**

- Echange sur la mise en place du PLUI.

Si la compétence PLU n'est pas transférée à CCDSV, il y aura obligation de « grenelliser » lors de la prochaine révision du PLU de la commune. (Rendre notre document compatible avec la législation).

- Tram Train Trévoux Lyon remplacé par un bus à Haut Niveau de service – Etude lancée par le Conseil Régional- Conseil départemental de l'Ain et la CCDSV. Étude + analyse auront une durée de 18 mois.
- Mise en place de la carte OURA en Septembre 2017. (Carte multi réseau)

### **CCDSV : Schéma Directeur Assainissement St Didier de Formans - Didier ALBAN**

Dans le cadre de la réflexion lancée par la CCDSV de mettre en conformité la station d'épuration de St Didier de Formans, le bureau d'études Réalités Environnement a été choisi afin de réaliser le schéma directeur d'assainissement sur le réseau de collecte de cette station.

Cette étude portera sur l'ensemble du réseau de collecte d'assainissement des communes de Saint Didier de Formans, Sainte Euphémie, Toussieux, et une partie de Misérieux. Ce schéma directeur permettra, d'une part, de procéder à la régularisation de l'ensemble des ouvrages au titre du code de l'environnement et d'établir, d'autre part, un programme de travaux ayant notamment pour objectif la réhabilitation de la station d'épuration avec possibilité de mutualisation avec celle de Misérieux et réduction d'eaux claires parasites du réseau de collecte d'assainissement.

Un diagnostic du réseau, une campagne de mesures auront lieu au cours du premier semestre 2017.

Pour une meilleure cohérence de gestion des ressources en eaux à l'échelle du bassin versant du système d'assainissement de Saint Didier de Formans, il est également prévu dans le marché de prestation de services, une tranche qui consiste à réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales des communes à savoir, Saint Didier de Formans, Sainte Euphémie, et Toussieux.

Mme le Maire précise qu'elle n'a pas de réponse officielle de la « Police de l'Eau » des propositions qui ont été faites lors d'une réunion en décembre 2016 où la commune s'est engagée à ne pas accorder plus de 4 permis de construire par an jusqu'en 2020.

### **CCDSV : Commission Tourisme - Didier ALBAN**

Présentation pour avis de la commission sur les priorités financières du point de vue Tourisme.

Avancement du dossier « VIA SAÔNA » concernant l'aménagement du chemin de Halage depuis Mâcon jusqu'à Lyon.

Echange sur le fonctionnement du musée de cires du curé d'Ars et des chiffres d'affaires tant en entrée qu'en recette boutique.

### **CCDSV : Conseil Communautaire – Anny SANLAVILLE**

A l'ordre du jour l'approbation du projet de territoire. Le PLUi n'a pas été approuvé car une minorité de blocage s'est exprimée contre.

### **Travaux de sécurisation du Chemin Vert – Didier ALBAN**

Les travaux sont terminés et réceptionnés. L'inauguration a eu lieu le 4 mars 2017. Les riverains sont très contents du résultat et ont remercié la municipalité.



## QUESTIONS DIVERSES :

**Coupe de bois communal** – Irène Chinoune demande ce qu'est devenu le bois qui a été coupé par les agents communaux le long du Formans ? Mme le Maire lui indique qu'un des agents communaux avait négocié un prêt de matériel contre le bois avec un administré.

Responsabilité de la municipalité envers les agents communaux : Christophe Moyne rapporte qu'il était présent lors de l'arrêt par les Gendarmes d'un des agents communaux au volant du camion transportant des branchages et diverses feuilles sans filet et dépassant de la benne ? il pose la question de qui est responsable ? et demande s'il ne serait pas souhaitable de louer un broyeur plutôt que de faire prendre des risques aux agents ?

Mme le Maire lui répond que, ce n'est pas l'agent qui est responsable mais bien la commune bien qu'il doive tout de même faire attention aux chargements qu'il transporte. L'organisation n'était effectivement pas très adaptée au volume traité.

## INFORMATIONS :

- Samedi matin 18/03/2017 à 11h aura lieu en mairie la cérémonie citoyenne : remise des cartes électorales aux jeunes ayant 18 ans.
- Dimanche matin 19/03/2017 dépôt de gerbe à 10h pour la commémoration du cessez-le feu de la guerre d'Algérie en 1962.
- Réunion « grand groupe » hors conseil le 30/03/2017 à 19h avec les associations Ste Euph' animations Jeunes et St 'Euphélivres pour présenter leur fonctionnement et leurs actions ainsi que les bilans budgétaires de 2016.
- Réunion le 31/03/2017 à 17 h salle Paul Desplace à Trévoux de l'association VDSV et la MTRL avec une conférence sur « Bien Vieillir et conserver sa santé ».

Prochain conseil le mardi 4/04/2017 à 20h30